



VOSGES SECRÈTES

la Communauté de Communes de
la Porte des Vosges Méridionales

SYNTHÈSE Plan Climat Air Energie Territorial

2022-2027

Un Plan Climat Air Energie Territorial dit PCAET.

Cette démarche représente une stratégie d'évolution de nos territoires à l'heure où le dérèglement climatique – au cœur de nos réflexions – remet en cause notre modèle sociétal et nos modes de vies. Le dérèglement du système climatique terrestre auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation ou d'atténuation que nous aurons à déployer au cours du XXIème siècle ont et auront des répercussions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental.

Observé et étudié depuis plusieurs décennies, le climat de notre planète se dérègle. Et pour cause en partie, les activités humaines (produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer, etc.) qui engendrent une accumulation des **gaz à effet de serre*** dans l'atmosphère amplifiant l'effet de serre naturel, qui jusqu'à présent maintenait une température moyenne à la surface de la terre compatible avec le vivant.

Ce dérèglement n'est et ne sera pas sans conséquences pour notre économie et notre environnement. Tourisme, industrie, gestion sylvicole, milieux aquatiques, mobilités. Tous ces secteurs sont enclins à des évolutions majeures à l'avenir.

Ainsi, afin de maintenir un cadre de vie agréable et vivable pour la population et atténuer les impacts de ce changement sur nos systèmes, la puissance publique doit se doter de politiques appropriées. Le PCAET en est une réponse au niveau local.

Le Plan Climat Air Energie Territorial a été élaboré entre 2019 et 2022 et couvre la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales. Sa réalisation est le fruit d'un travail collaboratif entre les citoyens, les élus et les partenaires. Il est constitué d'un diagnostic du territoire, d'une stratégie et d'un plan d'actions qui sera mis en œuvre de 2022 à 2027.

***Gaz à effet de serre :** Les gaz à effet de serre sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent ainsi à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique.

Pourquoi un plan climat ?



La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) définit des objectifs nationaux à l'horizon 2030 relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation énergétique finale ainsi que la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale.

La stratégie nationale bas carbone, feuille de route de l'état français, fournit également des recommandations sectorielles permettant à tous les acteurs d'y voir plus clair sur les efforts collectifs à mener.

La LTECV a clarifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'énergie et de climat ; la Région élabore le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), alors que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) traduisent ces orientations par la définition d'un PCAET.



- Celui-ci est basé sur 5 axes fort :**
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre**
 - L'adaptation au dérèglement climatique**
 - La sobriété énergétique**
 - La qualité de l'air**
 - Le développement des énergies renouvelables.**





La collectivité se positionne aujourd'hui comme **coordonnatrice de la transition écologique et énergétique** sur son territoire pour mobiliser l'ensemble des parties prenantes du territoire dans la lutte et l'adaptation au changement climatique.

Maintenir les prairies du territoire qui sont des réservoirs de carbone et qui participent à l'autonomie des agriculteurs.



Développer une économie décarbonée et accompagner les industries dans leur transition énergétique.



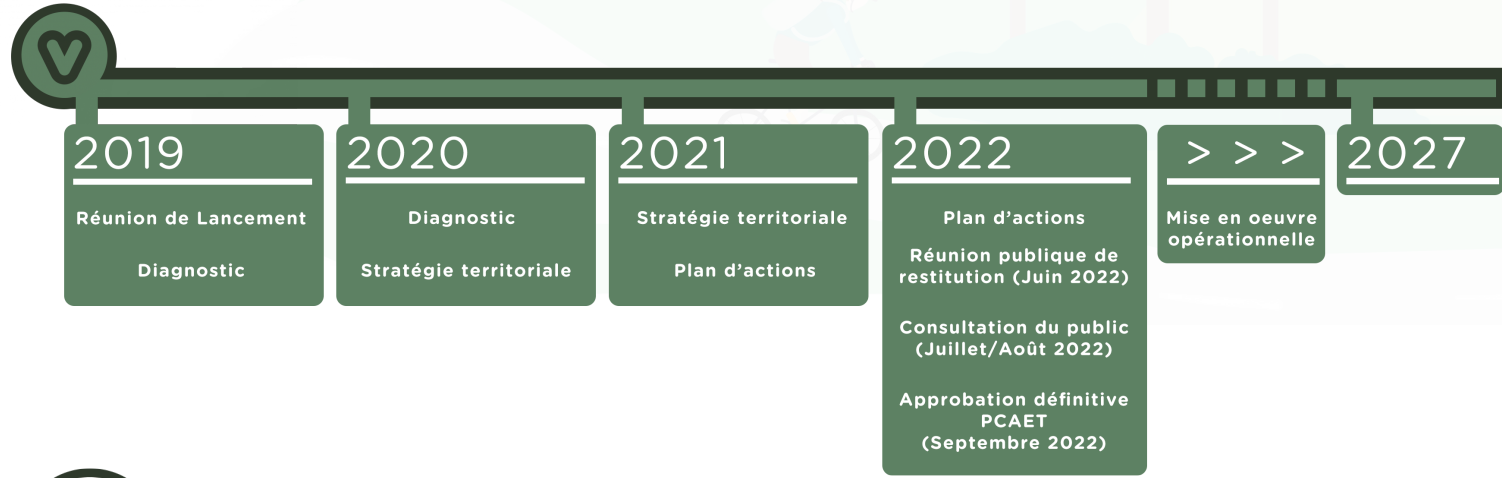
Adapter l'habitat aux évolutions de températures et améliorer leur classe énergétique.

Favoriser les mobilités alternatives.



Proposer une gestion sylvicole respectueuse de l'environnement qui répond aux exigences climatiques à venir.

L'élaboration de ce PCAET s'est déroulée de façon participative, avec des habitants et acteurs du territoire qui ont pu prendre part à des ateliers de concertation et à un forum en ligne. Des temps d'échanges en comité technique et en comité de pilotage ont permis de valider l'ensemble des phases.

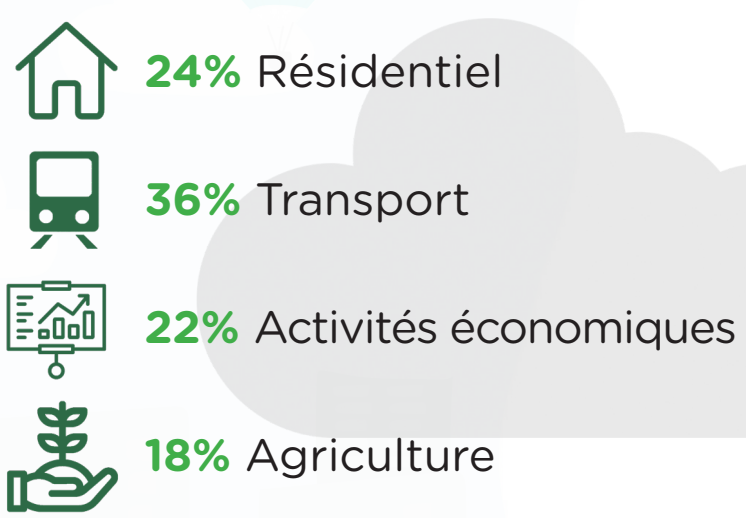
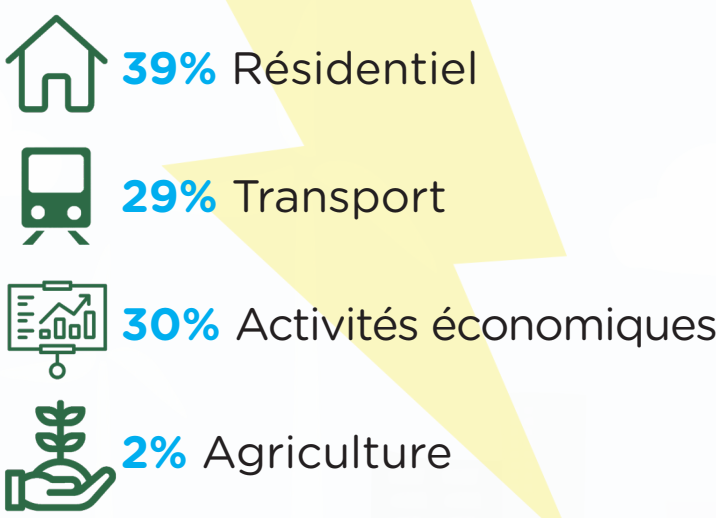


Le diagnostic est un état des lieux du territoire pour connaître sa situation au regard des enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air.

Consommation d'énergie.



Emission de gaz à effet de serre.



Une consommation énergétique par habitant équivalente à la moyenne nationale :

29Mwh*/hab/an (en 2017)

*Mega Watt Heure = unité de mesure de l'énergie consommée par un système de X puissance (Watt) pendant Y temps (heure)

Au total sur le territoire:

863 GWh

Soit:

La production du parc éolien de la région Grand Est (3ème région au niveau national en termes de production d'énergie éolienne) pendant 6 semaines.

La consommation énergétique annuelle de 42 000 maisons de 100m².

La facture énergétique annuelle du territoire : **76 millions € -> 2 570€/pers**

Seuls 6% de ces 76m€ financent la production énergétique du territoire, les 94% restants correspondent à des importations (pétrole, gaz, ect.)

15% de l'énergie consommée sur le territoire y est produite, et il s'agit d'EnR (bois énergie en grande majorité). Total: **132 GWh** d'EnR consommée.

des émissions de CO2 par habitant qui représente :

6tCO2e*/pers/an (en 2017)

*tCO2e Tonne de CO2 emis par personnes et par habitant.

Soit:

Deux automobilistes qui font l'aller-retour Remiremont-Epinal en voiture thermique tous les jours de la semaine, pendant 1 an.

6 allers-retours Paris - New-York en avion.

Au total sur le territoire:

176 000 tCO2e/an

6,4 tCO2e/pers Au niveau régional **7,2tCO2e/pers** Au niveau national

Empreinte carbone à atteindre pour viser la neutralité carbone: **2 tCO2e/pers**



Vulnérabilité du territoire face au changement climatique

Les conséquences du changement climatique sont déjà réelles en France, et vont continuer à s'accroître dans les prochaines années.

L'analyse de la vulnérabilité du territoire permet alors d'identifier les besoins d'adaptation de celui-ci face à ces conséquences.



Sur le territoire de la CCPVM, les risques principaux sont liés :

- À la ressource en eau (partage des usages).
- À la préservation des forêts (maladies fréquentes ces dernières années, favorisées par la sécheresse et les vagues de chaleur).
- À l'augmentation du risque d'incendie (les Vosges subissent déjà des feux de forêt réguliers, et le Jura en a subi de très importants sur les dernières années).

Les vagues de chaleur similaires à la canicule de 2003 seront par ailleurs plus fréquentes, engendrant des conséquences importantes, tant sur les humains que le reste du vivant.



Le territoire de la CCPVM est composé à 60% de forêts et milieux semi-naturels, qui stockent

79 000tCO2e/an
(soit 45% des émissions du territoire).

C'est un atout fort, très spécifique à la localisation géographique et à la morphologie du territoire, qu'il est essentiel de préserver ou restaurer pour les parties dégradées.



Qualité de l'air :
Hors pics de pollution ponctuels et peu nombreux, les seuils de pollution atmosphérique sont respectés sur le territoire.



L'élaboration d'une stratégie territoriale consiste à définir des objectifs opérationnels et chiffrés ainsi qu'une trajectoire pour atteindre ces objectifs. Il s'agit de la feuille de route de l'intercommunalité en matière de politique énergétique et climatique.

Cette stratégie territoriale a été élaborée selon 12 axes thématiques (détaillés dans la partie suivante « plan d'actions »), pour préserver les points forts du territoire tout en palliant ses faiblesses.

Le niveau d'ambition fixé pour chacun de ces axes a permis d'aboutir aux trajectoires suivantes, en termes de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de consommation d'énergie :

Axe 1 : Le bâti

Axe 2 : La ressource en bois

Axe 3 : La ressource en eau

Axe 4 : L'autonomie alimentaire

Axe 5 : L'économie

Axe 6 : La mobilité

Axe 7 : L'agriculture

Axe 8 : L'aménagement du territoire

Axe 9 : Le tourisme

Axe 10 : L'écoresponsabilité

Axe 11 : Les énergies renouvelables

Axe 12 : Les déchets

Objectifs et chiffres clés du territoire :



Réduction de la consommation d'énergie de 35% en 2030, et de 69% en 2050 (par rapport à 2015).



Production d'énergie renouvelable qui atteint 38% de la consommation en 2030, et 112% en 2050.



Réduction des émissions de GES de 40% en 2030, et de 84% en 2050 (par rapport à 2015).



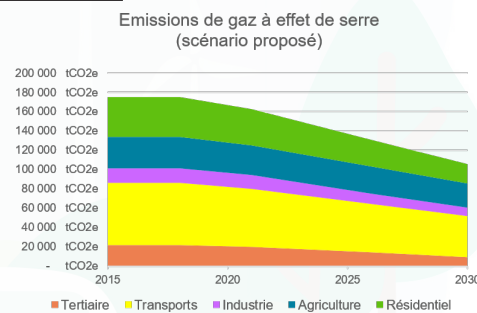
Réduction des émissions de polluants pour une meilleure qualité de l'air.



Garantir un cadre de vie agréable et adapté au climat pour les habitants du territoire.

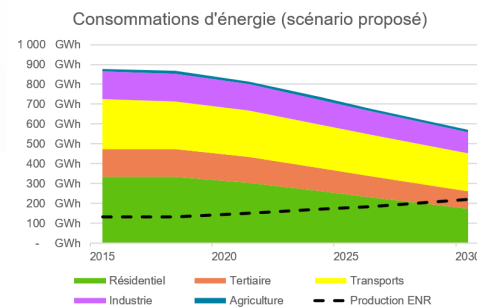
Trajectoire de réduction des émissions de GES de la CCPVM

L'ambition de la CCPVM est de réduire fortement ses émissions de GES dans l'ensemble des secteurs. Son objectif est de stocker les 3/4 de ses émissions en 2030.



Trajectoire de réduction de la consommation d'énergie de la CCPVM

L'ambition de la CCPVM est de réduire la consommation énergétique du territoire dans l'ensemble des secteurs également. Sa trajectoire est sensiblement la même que celle proposée par le SRADDET. En 2030, le territoire a comme objectif de pouvoir produire 40% de l'énergie qu'il consomme.



Plan d'action

12 axes stratégiques et 36 actions



Axe 1

Agir pour un bâti écologique et social.

Objectif :

Diminuer la consommation d'énergie du bâti via la rénovation, et l'optimisation de celui-ci.

Conséquences environnementales :

Baisse de la consommation d'énergie (la moitié de l'objectif global à horizon 2030), des émissions de GES (un tiers de l'objectif global à horizon 2030).

Cobénéfices :

Diminution de la précarité énergétique, valorisation des bâtiments vacants, dynamisation du tissu artisanal local du bâtiment.

Actions :

1. Rénover les bâtiments publics, pour des collectivités exemplaires.
2. Créer une Maison de l'Habitat et de l'Energie à l'échelle des 3 communes du bassin du Pays de Remiremont.
3. Adapter les usages dans le bâti existant pour limiter les nouvelles constructions.

Axe 2

Préserver la ressource en bois et optimiser son exploitation, en anticipant les conséquences du changement climatique.

Objectif :

Permettre aux forêts du territoire de s'adapter au changement climatique, et de continuer à se développer, grâce à une gestion partagée et raisonnée de la ressource en bois.

Conséquences environnementales :

Prévention des maladies et des incendies, préservation, voire augmentation de la capacité de stockage carbone des forêts.

Cobénéfices :

Réduction des risques d'incendies, valorisation des connaissances liées à la forêt, et propres au territoire, notamment via la valorisation des formations liées aux métiers du bois.

Actions :

4. Entretenir une filière bois locale dynamique, de la plantation à la transformation.
5. Sensibiliser et mettre en relation les propriétaires privés de parcelles boisées pour permettre une gestion cohérente et unifiée des forêts.
6. Diversifier les essences pour favoriser la biodiversité, prévenir les maladies et scolytes, et augmenter la capacité de séquestration carbone.
7. Développer des techniques d'exploitation respectueuses des milieux, et adaptées au relief.
8. Prévenir et anticiper les conséquences déjà visibles du changement climatique sur les forêts.

Axe 3

Agir pour préserver la ressource en eau.

Objectif :

Améliorer la gestion de l'eau du territoire entre ses différents usages, tout en préservant la ressource et en conservant voire augmentant la biodiversité.

Conséquences environnementales :

Réduction de l'impact des sécheresses, amélioration de la résilience du territoire face aux effets du changement climatique, augmentation du stockage carbone du territoire via la restauration des tourbières.

Cobénéfices :

Amélioration de la qualité paysagère et de l'attractivité du territoire.

Actions :

9. Améliorer la résilience du territoire face au changement climatique via une gestion de l'eau repensée.
10. Restaurer les cours d'eau et les zones humides.

Axe 4

Développer l'autonomie alimentaire du territoire.

Objectif :

Renforcer la production locale et les circuits de proximité pour améliorer la souveraineté alimentaire du territoire.

Conséquences environnementales :

Réduction de l'impact lié au transport de nourriture.

Cobénéfices :

Structuration et renforcement du tissu de producteurs locaux, et augmentation de leur qualité de vie, bénéfices sur la santé des habitants.

Actions :

11. Favoriser et pérenniser les commerces au service de la population, en proposant des produits locaux.
12. Favoriser la consommation de produits locaux dans et via les institutions publiques.
13. Développer une réelle souveraineté alimentaire sur le territoire.



Axe 5

Développer une économie attractive décarbonée et résolument tournée vers l'avenir.

Objectif :

Mettre en mouvement les acteurs économiques locaux sur le plan écologique, en maximisant la coopération et les bénéfices pour l'activité économique locale.

Conséquences environnementales :

Réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergie via des mesures de sobriété et d'efficacité (écologie industrielle par exemple).

Cobénéfices : Economies de long terme (le coût de l'inaction climatique étant estimé 5 à 20 fois supérieur à celui de l'action).

Actions :

14. Réduire l'intensité en matières premières du territoire via une mobilisation des artisans sur la seconde vie, et communication sur la lutte contre l'obsolescence programmée.
15. Accompagner les entreprises et industries à être plus efficaces et sobres énergétiquement, entre autres via l'instauration d'une logique de coopération.

Axe 6

Favoriser le développement des modes actifs et des transports alternatifs.

Objectif :

Rééquilibrer l'espace public entre les différents modes de déplacement, en favorisant notamment l'essor des mobilités actives et des véhicules basse consommation.

Conséquences environnementales :

Réduction de la consommation d'énergie fossile, des émissions de GES et de la pollution atmosphérique.

Cobénéfices :

Amélioration de la santé des habitants avec l'essor des mobilités actives, économies substantielles pour les ménages (à l'usage, une voiture coûte 10 fois plus cher qu'un Vélo à Assistance Electrique - VAE).

Actions :

16. Viser l'exemplarité au niveau de la Communauté de Communes.
17. Lancer un Plan de Mobilité Simplifié à l'échelle des 4 Communautés de Communes.
18. Promouvoir et accompagner le développement de véhicules basse émission pour les véhicules légers et la logistique.

Axe 7

Promouvoir et valoriser les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Objectif :

Accompagner les agriculteurs du territoire dans l'évaluation et la réduction de leur impact environnemental, et dans le développement de leur activité.

Conséquences environnementales :

Amélioration de la biodiversité, réduction des émissions liées aux engrais azotés, augmentation de la production d'ENR (via des panneaux solaires photovoltaïques sur les grands toits agricoles), maintien voire augmentation de la séquestration carbone du territoire.

Cobénéfices :

Amélioration de la qualité de vie des agriculteurs, valorisation des métiers agricoles.

Actions :

19. Orienter l'agriculture vers une diminution des émissions de gaz à effet de serre et une préservation de la biodiversité.
20. Entretenir une filière agricole structurée et dynamique.
21. Maintenir voire accroître la capacité de séquestration carbone du monde agricole.

Axe 8

Agir pour un aménagement durable du territoire.

Objectif :

Mettre les enjeux environnementaux au centre de la planification urbaine du territoire, tant dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi), que dans l'appropriation de l'espace par les citoyens (jardins partagés par exemple).

Conséquences environnementales :

Adaptation des centres des communes aux conséquences du changement climatique (îlots de fraîcheur, limitation du ruissellement), limitation de l'artificialisation des sols.

Cobénéfices :

Augmentation de l'attractivité des communes, création de lien social et changement culturel (notamment via les jardins partagés).

Actions :

22. Créer des jardins partagés et sensibiliser sur les jardins personnels.
23. Créer un PLUi pour une meilleure préservation des espaces naturels, et une limitation de l'artificialisation des sols.
24. Limiter la pollution lumineuse.

A photograph of two hikers, a man and a woman, walking through a lush green field with purple wildflowers. The text "Axe 9" is overlaid in large white font on the left side of the image.

Développer l'éco-tourisme.

Promouvoir un tourisme durable et pédagogique, en mettant en avant les atouts du territoire tout en les préservant.

Préservation des sites touristiques souffrant d'affluence touristique trop élevée.

Diminution de la pression sur les logements liée à l'activité touristique (baisse de l'offre, augmentation des prix de vente et des loyers, etc...), développement de nouvelles activités touristiques, notamment avec le tourisme 4 saisons.

25. Elaborer, en concertation avec les acteurs touristiques, les citoyens et les élus, une charte touristique, avec une large communication.

Axe 10

Engager les acteurs dans une démarche d'écoresponsabilité.

Faire infuser les enjeux du PCAET auprès de tous les acteurs du territoire, et en particulier du grand public, en rendant chaque partie prenante actrice de sa réalisation.

Limitation de l'impact environnemental des individus via une sensibilisation efficace et ciblée.

Appropriation facilitée des actions du PCAET par le grand public, et mise en oeuvre simplifiée par la suite.

26. Animer un réseau intercommunal de référents PCAET (1 référent par commune).

27. Rassembler les citoyens autour de la transition écologique.

28. Mettre en cohérence tous les investissements de la CCPVM et de ses communes avec les enjeux du PCAET.

29. Mobiliser les entreprises et autres acteurs privés afin qu'ils prennent part aux projets de territoire en faveur de l'énergie, du climat ou de la gestion des déchets.



Axe 11

Développer les énergies renouvelables.

Développer les énergies renouvelables pour assurer l'indépendance énergétique du territoire, et limiter l'utilisation d'énergies fossiles.

Optimisation de l'utilisation de la ressource bois, via la valorisation des chutes de scieries, développement de chauffages peu impactants (pompe à chaleur).

Economies sur le long terme pour les particuliers mettant en oeuvre des projets de production d'énergie renouvelable, renforcement d'un tissu d'artisans locaux.

30. Développer le solaire photovoltaïque et thermique.

31. Développer les pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques.

32. Généraliser la récupération de chaleur dans l'industrie.

33. Favoriser les projets citoyens pour le développement de projets de production d'énergie renouvelable via la consolidation d'un tissu local d'artisans.

34. Valoriser la ressource bois dans la production énergétique.

Axe 12

Réduire les déchets et mieux les recycler.

Améliorer le recyclage et réduire la production de déchets via des démarches d'autoproduction et d'économie circulaire.

Réduction de la pollution liée aux déchets.

Création de lien social dans les tiers-lieux et via la facilitation du troc, développement d'une culture zéro-déchet.

35. Mettre en oeuvre le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

36. Promouvoir la réparation, le réemploi et l'autoproduction sur le territoire.

Notes :



VOSGES SECRÈTES

la Communauté de Communes de
la Porte des Vosges Méridionales

CONTACT

bureaux@ccpvm.fr

03 29 22 11 63

4 Rue des Grands Moulins

88200 Saint-Etienne-Lès-Remiremont